

Publié le

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS le 20 Mars, à dix-huit heures, le **Centre Communal d'Action Sociale** de la commune de CHAZELLES-SUR-LYON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie de Chazelles sur Lyon, sous la Vice-Présidence de Madame Maryvonne MOUNIER, Adjointe déléguée aux actions sociales et Vice-Présidente du CCAS de Chazelles sur Lyon.
Nombre de Membres du Conseil d'Administration en exercice : 15
Date de convocation du Conseil d'Administration : 07 Mars 2023
Nombre de membres présents (y compris ceux ayant donné procuration) : 11
Ladite délibération a été adoptée à l'unanimité des votants.

C. C. A. S.

Présents : MOUNIER M. - CHAPUIS A. - BRUYAT C. - D'IPPOLITO C. -
HAEGY G. - MONTAGNY C. - MICHEL B. - PLANUD M. - THOLLET M.

Absents excusés : VERICEL P. (Président) - REPETTO P. (procuration donnée à CHAPUIS A.) - PEREIRA ML. (procuration donnée à MOUNIER M.).

Absente : PEILLER M. - DELORME D. - GIGANDON C.

CHAZELLES SUR LYON
APPROBATION DU COMPTE
DE GESTION

EXERCICE 2022

Secrétaire élue pour la session : Isabelle BLANCHARD.

Le Conseil d'Administration, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées, celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2022 au 31 Décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte le ... le 20/03/2023

pour le Maire,

Adjoint Délégué
et vice-Présidente
du CCAS
M. MOUNIER



DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserve de sa part.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme,
P/Le Président du CCAS
Maryvonne MOUNIER, Vice-Présidente



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200594-20230320-06_2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2023

Publication : 27/03/2023